

<https://www.aefinfo.fr/depeche/683516>

✍ Erwin Canard

🕒 6 min read

Le Sénat adopte le budget 2023 de l'Éducation nationale en augmentant les crédits pour les élèves

Les sénateurs ont adopté, le 1er décembre 2022, les crédits de la mission Enseignement scolaire du PLF 2023. Ils ont aussi voté un amendement fléchant 10 M€ pour que chaque élève en situation de handicap ait "accès au matériel pédagogique adapté nécessaire". Des amendements concernant l'enseignement agricole ont également été adoptés. Dans son rapport pour la commission éducation du Sénat, Jacques Groperrin (LR) souligne "des efforts importants" mais estime que "des points de vigilance demeurent". Il alerte sur les démissions des enseignants.



Pap Ndiaye au Sénat, le 1er décembre 2022. Droits réservés - DR

Le Sénat a adopté par 110 voix pour et 91 voix contre, en séance publique le 1er décembre 2022, les crédits de la mission Enseignement scolaire du PLF 2023. Ce texte avait été adopté par l'Assemblée nationale via le 49.3 ([lire sur AEF info](#)). La commission éducation du Sénat s'est abstenue, alors que la commission des finances a donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits ([lire sur AEF info](#)).

Le texte doit désormais être examiné en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, avec là encore le spectre du 49.3.

Le Sénat a en outre adopté plusieurs amendements. Le plus important, en termes d'enveloppe budgétaire et défendu par les groupes LR, SER et RDSE, veut "permettre à chaque enfant d'avoir accès au matériel pédagogique adapté nécessaire à son parcours de scolarisation". En effet, explique l'exposé des motifs, "de nombreux parents font état de difficultés pour que leur enfant puisse bénéficier du matériel pédagogique adapté pourtant notifié par la MDPH. Il leur est souvent répondu par les services académiques que les crédits annuels sont épuisés et qu'il leur faudra attendre l'année prochaine".

Près de 15 000 élèves handicapés n'ont pas de matériel adéquat

Dès lors, des sénateurs ont défendu des amendements identiques visant à augmenter de 10 millions d'euros le budget de l'action "Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap". Cette somme, précise l'exposé des motifs des amendements, correspond au résultat de la multiplication 14 825 (nombre d'élèves "qui n'ont pas la réponse à leur besoin" en 2021-2022) par 700 (prix moyen d'un ordinateur).

Pap Ndiaye, a émis un avis défavorable sur ces amendements, "même [s'il] partage l'esprit de leurs auteurs". Le ministre de l'Éducation nationale justifie cette position par le fait qu'il "est prévu 23,3 M€ pour l'achat de matériel pédagogique adapté, soit une augmentation de 3 M€ par rapport à 2022. S'y ajoute le fonds d'innovation pédagogique, qui pourra aussi servir à l'achat de ce matériel".

L'enseignement agricole en débat

Deux autres amendements ont été adoptés, renforçant les crédits du programme de l'enseignement technique agricole. L'enseignement agricole a d'ailleurs été beaucoup

discuté lors de la séance, en présence du ministre Marc Fesneau, ce que les sénateurs ont salué.

Communication sur l'offre de formation. Un amendement adopté augmente de 2 M€ les crédits consacrés à la communication de l'enseignement agricole. L'exposé des motifs explique que "le manque d'information des élèves sur l'offre de formation de l'enseignement agricole et de ses débouchés ne participe pas à l'attractivité de la profession et explique, en partie, la baisse d'effectifs d'élèves et d'apprentis".

Hausse du fonds social lycéen. Un amendement adopté prévoit une enveloppe de 565 000 € pour augmenter les crédits affectés au fonds social lycéen pour l'enseignement agricole. L'exposé des motifs rappelle que "le fonds social lycéen est une aide spécifique destinée à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître les lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité" et "contribue à la lutte contre les inégalités et les discriminations sociales". Cette hausse pour l'enseignement agricole correspond, poursuit l'exposé des motifs, à la volonté affichée par Pap Ndiaye "de mobiliser encore davantage les fonds d'aide sociale à destination des familles les plus précaires" (lire sur AEF info).

Premier degré : le "circuit administratif et financier" simplifié

Un amendement "technique" a également été adopté visant "à simplifier la ventilation des crédits pédagogiques votés en loi de finances vers le premier degré". Précisément, il permet "l'expérimentation jusqu'en 2026 du versement de crédits pédagogiques aux établissements du premier degré" afin de "simplifier le circuit administratif et financier."

En effet, l'exposé des motifs explique que "la mise en œuvre de certaines politiques publiques nationales (territoires éducatifs ruraux, Territoires numériques éducatifs, etc.) est entravée par la complexité des montages demandés aux établissements du premier degré qui souhaitent en bénéficier". Ce alors que l'élargissement de l'expérimentation des contrats locaux d'accompagnement, des écoles primaires peuvent être concernées, de même qu'elles pourront également prétendre aux crédits du fonds pour l'innovation pédagogique".

AMÉLIORER L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER ET LE MOUVEMENT

Dans son rapport pour avis, le sénateur Jacques Gersperrin (L.R), rapporteur de la commission éducation, admet, avec ces crédits pour la mission Enseignement scolaire du PLF 2023, "des efforts importants" mais estime que "des points de vigilance demeurent" : la revalorisation des rémunérations des enseignants sera-t-elle suffisante pour produire un "choc d'attractivité" ? Le schéma d'emploi négatif ne va-t-il pas peser sur les capacités de remplacement enseignant ? Les moyens sont-ils suffisants pour l'école inclusive ? (lire sur AEF info)

Dans son rapport, Jacques Gersperrin fait un zoom sur l'augmentation du nombre de démissions chez les enseignants, en particulier chez les débutants. Le sénateur juge "alarmante" la "proportion de démissions de jeunes enseignants : les départs des moins de quarante ans représentent 51 % des démissions dans le premier degré ; 45 % dans le second degré ; 22 % des démissions du premier degré concernent des moins de 29 ans ; 20 % dans le second degré". De même, "les démissions de stagiaires connaissent une augmentation régulière depuis 2013-2014".

Pour remédier à ce phénomène, le sénateur vise d'abord "l'amélioration de la formation initiale et des conditions d'exercice des premières années de carrière". Le ministère devrait selon lui "poursuivre l'effort de publication de guides et outils pour aider les enseignants inexpérimentés à trouver des réponses concrètes à leurs questions et les accompagner dans l'élaboration de leurs séquences pédagogiques".

Il juge également "indispensable de travailler dans le sens d'une plus grande souplesse en matière de mutation géographique". Selon Jacques Gersperrin, "il semble difficile de convaincre les jeunes de faire le choix d'un métier cumulant les inconvénients d'une rémunération relativement faible, de perspectives de carrière limitées et aléatoires, d'un temps de travail important et d'un risque d'enfermement territorial qui compromet la conciliation vie professionnelle/vie privée" (lire sur AEF info).

Generated with Reader Mode